

L'an **deux-mille-vingt-deux** et le **20 juillet**, le Centre Communal d'Action Sociale de MARSEILLAN, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **monsieur Yves MICHEL, Président**.

**Présents** : G. REQUENA, M. PEREZ, M.A.DURAND, A. LEPINETTE, C. AUBRY, E. DEVANLAY, D. SAUVADE

**Absents** : R. AHULLO, S. MARTI,

**Mandant**

C. PROUTEAU

**Mandataires**

G.REQUENA

Dans le cadre des missions du CCAS, conformément à l'article 18 du règlement du conseil d'administration du CCAS adopté en séance du 8 juillet 2020, les services du CCAS doivent procéder annuellement à une analyse des besoins sociaux de l'ensemble de la population qui relève du CCAS et notamment ceux des familles, des jeunes, des personnes âgées, des personnes handicapées et des personnes en difficulté.

La Ville de Marseillan et son CCAS, soucieux de la santé et du bien-être de ses concitoyens, ont décidé d'axer l'analyse des besoins sociaux sur le « bien vieillir » à Marseillan.

Après étude des propositions de 2 cabinets d'études (ITHEA et PLISSONNEAU), l'étude de monsieur Cédric PLISSONNEAU, conseil qualité et organisation s'élevant à 18 870 € TTC, a été retenue. L'offre d'ITHEA ne prenait pas en compte la spécificité de la demande des élus, à savoir, la nécessité de travailler avec les acteurs du secteur médical et paramédical pour mieux avancer avec la population municipale sur le bien vieillir. ITHEA proposait de répondre à cette problématique avec des options qui s'ajoutaient au devis initial plus de 6930 € HT. La présentation d'ITHEA était meilleure, mais la réponse de PLISSONNEAU répondait mieux à notre demande.

En collaboration avec le cabinet d'étude PLISSONNEAU, un projet de questionnaire a été établi. Ce dernier sera diffusé le plus largement possible auprès des seniors de plus de 60 ans de notre commune dès la rentrée de septembre 2022.

Il appartient au conseil d'administration :

**De valider** le questionnaire tel que présenté

**D'approuver** la proposition financière du cabinet PLISSONNEAU

**De donner délégation de signature** au Président ou son représentant à signer tout justificatif se rapportant à ce dossier.

Acte rendu exécutoire  
Après envoi en Préfecture  
Le.....  
Et publication ou notification  
Du.....

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Oùï l'exposé de Monsieur le Président

**DELIBERE**

A l'Unanimité

**VALIDE** le questionnaire tel que présenté,

**APPROUVE** la proposition financière du cabinet PLISSONNEAU,

**DONNE délégation de signature** au Président ou son représentant à signer tout justificatif se rapportant à ce dossier.

*Et ont, les membres présents,*

*Signé au registre*

*Pour Copie Conforme*

*Le Président du CCAS de Marseillan*

*Yves MICHEL*

